

toutes les terres incultes soient taxées de deux sols l'acre au profit des travaux publics ; 6o. qu'il soit nommé un agent local résident soit à St. Grégoire ou à Bécancour, pour faciliter les transactions et les rendre familières à nos habitans ; car il est bien reconnu que quand il faut aller loin pour transiger une affaire quelconque, c'est un obstacle suffisant pour les décourager.

---

Réponses de M. Griffith, de la paroisse de Valcartier, aux questions précédentes qui lui ont été transmises avec la *circulaire de l'Archevêque de Québec*.

Je n'ai rien à dire jusqu'à la onzième question, et alors ma réponse à cette question est, que le gouvernement doit faire des octrois de terre.

*A la 12<sup>me</sup>.*—Dans la paroisse de St. Gabriel de Valcartier, à une distance de six milles de l'église, sur le côté nord de la rivière Jacques-Cartier, se trouvent de bonnes terres adjoignant immédiatement les limites des 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> concessions de la dite paroisse, et bornées à l'ouest par les terres de M. Duchesnáy, seigneur de Ste. Catherine.

*A la 13<sup>me</sup>.*—La majorité de la paroisse, particulièrement ceux qui ont de nombreuses familles et qui n'ont aucun autre moyen de les soutenir, ont exprimé ce désir.

*A la 14<sup>me</sup>.*—Le gouvernement, dans mon opinion, pourrait grandement arrêter l'émigration qui se fait de cette localité, en permettant aux pauvres et industrieux sujets de s'établir sur les terres en arrière ; et je pense vraiment qu'en ce faisant, ce serait de la part du gouvernement un acte de philanthropie et de charité.

*A la 15<sup>me</sup>.*—L'érection d'un pont sur la rivière Jacques-Cartier, à la hauteur de l'église de St. Gabriel ; l'ouverture de nouveaux chemins ; l'amélioration de